

Publié le 7 novembre 2013

Financer autrement : quelles zones de risques en 2014 ?

Si l'accès au crédit semble moins problématique qu'il y a 18 mois et si le risque d'assèchement du crédit est aujourd'hui écarté, les conditions d'accès aux financements bancaires se sont complexifiées. Tous les acteurs, dirigeants d'Epl et financeurs, observent aussi actuellement un ralentissement de la demande dû au contexte économique général et au cycle électoral local.



Les établissements financiers, s'adaptant aux règles de Bâle III qui leur imposent des ratios plus exigeants, sont plus sélectifs dans les projets qu'ils financent. Leurs comités d'engagement considèrent généralement les Entreprises publiques locales, d'abord comme des entreprises de droit commun avant d'envisager le secteur public local et ses particularités. Les dirigeants d'Epl constatent que les garanties demandées sont de plus en plus nombreuses, les banques exigent aussi souvent une relation globale avec l'emprunteur avec domiciliation de tous les flux chez le prêteur. De plus en plus, les banques interviennent en pool et recherchent la référence d'établissements financiers comme la Caisse des dépôts dans les projets à financer.

Mais dans ce contexte, de grands établissements financiers spécialisés ou mutualistes qui ont une bonne connaissance des Epl et de l'économie publique locale, apportent des réponses innovantes aux besoins des Entreprises publiques locales. De nouveaux acteurs mutualistes français et européens se positionnent sur ce marché. Ces banques prennent en compte des paramètres d'intérêt général, d'impact social et environnemental, de développement local. Dans ce cadre, de nouveaux montages permettent de mobiliser l'épargne d'investisseurs institutionnels (Assurances, mutuelles, caisse de retraite complémentaire...) pour l'orienter vers le financement de projets portés par les Epl.

Par Bernard VEDRENNE